



Brochure N° 19



**150ème ANNIVERSAIRE DE  
LA COMMUNE DE PARIS**



**CONFÉRENCE -DÉBAT  
29 MAI 2021**

**Jean Marc FOURNEYRON**

Supplément au Manifeste de l'ANC 6 rue Leibniz 75018 Paris – Mai 2021  
Cercle Manouchian 9 rue St André 13014 Marseille

## INTRO :

Chers Amis et Camarades, avant que de commencer cet exposé, je me dois de vous indiquer tout d'abord que je ne suis pas historien de formation d'une part, et d'autre part, qu'il est extrêmement difficile de résumer en aussi peu de temps cet épisode de l'histoire de France tant il est riches d'évènements, d'enseignements et de sens. Je sollicite donc d'avance votre bienveillance et votre clémence.

Je me suis donc borné à en décrire quelques évènements marquants, souvent méconnus car peu ou pas enseignés par l'histoire officielle, et qui me semblent constitutifs de toute l'histoire du mouvement ouvrier et révolutionnaire jusqu'à nos jours. Comme nous allons le voir, la Commune a eu un immense retentissement international, elle a marqué la mémoire du mouvement révolutionnaire et reste d'une brûlante actualité. Beaucoup des avancées sociales et démocratiques réalisées par la Commune sont considérées aujourd'hui encore comme des utopies, des droits nouveaux à conquérir. Pourtant, l'expérience de la Commune nous montre que ces utopies ont été mises en œuvre et ont fonctionné.

Il y aura donc sans doute des manques, peut-être des approximations, des raccourcis. N'hésitez pas à me couper la parole s'il y a des questions, des précisions à demander, puis nous ouvrirons le débat à l'issue de la 1ère partie.

## PARTIE 1

# À L'ORIGINE DE LA COMMUNE - LA SITUATION ÉCONOMIQUE, SOCIALE ET POLITIQUE DE LA FRANCE EN 1870/1871

Louis-Napoléon BONAPARTE est le 1<sup>er</sup> Président de la République élu au suffrage universel en 1848. Élu par une majorité réactionnaire après que la révolution de 1848 ait été réprimée dans le sang.

En 1851, il devient Empereur des Français après le coup d'état du 2 décembre 1851. L'insurrection qui se déclenche en réaction au coup d'état un peu partout en France, et qui ne sera victorieuse que dans les Basses-Alpes, et violemment réprimée : des milliers de morts et de déportés vont saigner les Républicains et les Révolutionnaires, qui mettront 15 ans à reconstituer leurs forces et à se réorganiser.

En 1870, la France Impériale est un régime autoritaire, gouverné par un état tout-puissant, soutenu par les Monarchistes, la noblesse d'Empire et l'Église catholique. Les libertés individuelles et collectives sont réduites à néant : liberté d'association, liberté de la presse, et la police surveille activement les opposants.

Alors que le Capitalisme se développe partout en Occident, la France reste un pays essentiellement rural et artisanal. En 1870, l'industrie n'emploie en moyenne que 4 travailleurs par entreprise, à côtés de rares grandes industries comme les mines, les filatures ou la sidérurgie. Pour l'essentiel, le prolétariat est composé d'ouvriers agricoles dont le statut est proche de celui du servage sous l'ancien régime, et de travailleurs indépendants qui produisent chez eux, dans leurs maisons et avec le concours de toute leur famille, puis ramènent chez le patron le fruit de

leur travail. Comme quoi, le télétravail n'a pas été inventé la semaine dernière. Malgré cette organisation du travail qui semble peu propice à l'émergence de forces organisées du prolétariat, il subsiste en France sous des formes plus ou moins clandestines, des organisations issues des révolutions de 1789, 1830 et 1848. Ce sont les Clubs et Cercles Républicains, les corporations de métiers et les Chambrées d'ouvriers agricoles. Ces organisations seront le terreau sur lequel le mouvement ouvrier et révolutionnaire va se structurer pour aboutir à la fin du 19ème siècle à l'émergence du syndicalisme de classe. Toutefois, les grèves (durement réprimées) et les émeutes de la faim conduiront le régime à reconnaître timidement le droit de grève en 1864. Tout le monde a lu l'œuvre de Victor HUGO, ou vu le film « Les Misérables » et peut tenter de se faire une idée de la misère effroyable que connaît le peuple à cette époque.

## **LE MOUVEMENT OUVRIER - LA FONDATION DE L'AIT** **LA 1ère INTERNATIONALE**

En 1862, du 19 juillet au 15 octobre, le gouvernement français envoie une délégation de cinq cent cinquante ouvriers à Londres lors de l'exposition universelle pour étudier les produits et procédés de l'industrie anglaise. Cette délégation entre alors en contact avec le Conseil londonien des syndicats. Les échanges nés de cette rencontre vont permettre d'organiser l'année suivante un meeting de solidarité commun en faveur de la Révolution polonaise le 22 juillet 1863 à Londres auquel participèrent les syndicalistes anglais et parisiens. Ces rencontres aboutissent à la rédaction d'une adresse des ouvriers britanniques à leurs homologues français.

Celle-ci en appelle à la coopération internationale entre ouvriers, avec pour objectifs principaux de peser sur la politique étrangère des gouvernements afin de soutenir les mouvements de libération nationale et de lutter contre la mise en concurrence des travailleurs à l'échelle

internationale, essentiellement contre le recrutement de main-d'œuvre étrangère pour briser les grèves ou tirer les salaires vers le bas<sup>8</sup>.

Le 28 septembre 1864, un congrès ouvrier européen se tient au Saint-Martin's Hall de Londres à l'initiative des ouvriers britanniques des Trade Unions. La décision y est prise de créer l'Association internationale des travailleurs (appelée plus tard « Première Internationale »), qui unit des éléments du mouvement ouvrier de divers pays.

Le meeting du Saint-Martin's Hall décide de la création d'un Comité central. Ce dernier publie en anglais, rédigés par Karl Marx, une Adresse inaugurale et des statuts provisoires dans lesquels l'AIT affirme que « l'émancipation des travailleurs doit être l'œuvre des travailleurs eux-mêmes » et déclare agir « pour l'émancipation définitive de la classe travailleuse, c'est-à-dire pour l'abolition définitive du salariat ».

Cette 1<sup>ère</sup> Internationale verra très vite des dissensions entre marxistes et anarchistes, notamment après l'épisode de la Commune de Paris. La scission aura lieu début septembre 1872 lors du VIII<sup>e</sup> congrès, à La Haye. L'Internationale Ouvrière, ou 2<sup>ème</sup> Internationale, sera fondée à l'initiative notamment de Friedrich ENGELS au Congrès de Paris des partis socialistes et ouvriers d'Europe en juillet 1889.

La 1<sup>ère</sup> Internationale est une des manifestations de la mondialisation du travail, d'une certaine mondialisation politique « par le bas », qui s'est faite malgré, voire contre les États, les élites sociales et culturelles, les classes dirigeantes et les lettrés. Leurs artisans furent des exilés politiques, des proscrits et des bannis, des trade-unionistes et des socialistes, ou encore des ouvriers migrants. Mais la dynamique de l'Association internationale des travailleurs (AIT), créée en 1864, tenait à d'autres facteurs : la formation de syndicats et la multiplication des grèves dans de nombreux pays, les migrations ouvrières et l'emploi de main-d'œuvre étrangère, la solidarité entre les organisations et lors de luttes.

L'AIT est également le résultat de la renaissance des organisations ouvrières en France, du développement du mouvement syndical en Grande-Bretagne, ce qui explique qu'elle se soit d'emblée assigné pour objectif la solidarité de classe, ainsi que l'avaient exposé les dirigeants des trade-unions de Londres dans le manifeste qu'ils adressaient, en novembre 1863, « aux ouvriers de France » :

*« La fraternité des peuples est d'une haute importance dans l'intérêt du travail car lorsque nous essayons d'améliorer nos conditions sociales, soit en diminuant les heures de travail, soit en rehaussant son prix, on nous menace toujours de faire venir des Français, des Allemands, des Belges qui travaillent à meilleur compte. Si cela s'est fait parfois, ce n'est pas que nos frères du continent veulent nous nuire, mais faute de rapports systématiques entre les classes industrielles de tous les pays. Nous espérons que de tels rapports s'établiront bientôt et auront pour résultat d'élever les gages trop bas au niveau de ceux qui sont mieux partagés, d'empêcher les maîtres de nous mettre dans une concurrence qui nous rabaisse à l'état le plus déplorable qui convient à leur misérable avarice. Faire cela est l'œuvre des peuples »*

Composée tout à la fois d'organisations ouvrières (syndicats, associations, mutuelles) et de membres adhérant de façon individuelle, l'AIT relève donc de plusieurs de nos catégories contemporaines. C'est une organisation syndicale, qui œuvre à une solidarité concrète. Les syndicats ouvriers jouent dans l'AIT un rôle important, en particulier parmi les maçons, les tailleurs, les relieurs, les typographes, les cordonniers ou les cigariers. Cela est particulièrement vrai jusqu'en 1871, quand les trade-unions britanniques quittent l'Association. L'AIT est aussi un lieu de réflexion et d'échanges, où on débat de questions comme la journée de huit heures, la collectivisation des moyens de production ou la propriété de la terre, l'héritage, la coopération et le crédit mutuel, l'enseignement primaire et la réforme de l'orthographe. C'est enfin une

association politique internationale, qui prend position sur une série d'événements, comme la guerre de Sécession, la guerre franco-prussienne ou la Commune de Paris.

Elle est d'une tout autre dimension que ses prédécesseurs. Deux ans après sa création, elle revendique plus de 25 000 membres et des centaines de milliers d'autres se reconnaissent plus ou moins dans son action.

Quoique Marx n'ait pas été à l'initiative de la fondation de l'AIT, il y joue d'emblée un rôle important, sinon celui de principal inspirateur, jusqu'au Congrès de La Haye en 1872.

L'AIT est réseau de correspondants, journaux, traductions de textes en plusieurs langues. Mais elle ne cantonne pas ses activités à la propagande ou à l'éducation. Sa dynamique tient à la multiplication de luttes ouvrières, des grèves en particulier, en Grande-Bretagne, en France, en Belgique ou en Suisse, au cours des années 1860. Souvent, elle n'y joue pas de rôle incitateur direct, mais elle organise des collectes, envoie de l'argent aux grévistes, lance des appels à la solidarité ouvrière, et elle engrange les adhésions. Elle vise à éviter l'emploi de main-d'œuvre étrangère pour briser les grèves, comme cela s'était fait avec des travailleurs allemands lors d'une grève des ouvriers gaziers à Londres, en 1859. L'influence de l'AIT est en outre magnifiée par employeurs et les gouvernements, qui dénoncent la « main de l'étranger ».

Partout en France, l'AIT se développe, crée des coopératives de production autogérées, des cantines solidaires, comme « La Marmite » à Paris, des « centrales d'achats », des caisses de soutien aux grévistes. Eugène VARLIN en est une des grandes figures et un des plus actifs militants.

La Section Française de l'AIT jouera un rôle prépondérant dans la constitution, les combats et l'œuvre sociale de la Commune de Paris.



## LA GARDE NATIONALE

La Garde nationale de Paris, créée pendant la Révolution de 1789, a joué un rôle considérable pendant la Commune de Paris de 1871.

À l'origine, la Garde nationale est recrutée parmi les citoyens aisés dits «actifs», ainsi nommés parce qu'ils paient un impôt égal à trois journées de travail. Compte tenu de ce mode de recrutement, la Garde nationale est plutôt de tendance modérée. À partir de 1791, elle est influencée par les clubs révolutionnaires sensibles aux revendications populaires. Elle est à la pointe de l'insurrection qui renverse la monarchie en 1792 et proclame la République.

Pendant le Second Empire, la Garde nationale parisienne est peu active. Elle est réduite à 14.000 hommes et 60 bataillons. Après la déclaration de guerre à la Prusse fin juillet 1870, Napoléon III décide de doubler ses effectifs, mais le recrutement est lent parmi la population bourgeoise de la capitale.

Le renforcement s'accélère après les revers militaires et l'encerclement de Paris par les Prussiens. Fin septembre 1870, 250 bataillons sont formés et 300 000 hommes mobilisés. Une solde de trente sous par jour est accordée aux gardes nécessiteux, de plus en plus nombreux à cause du chômage consécutif au ralentissement de l'activité industrielle. La Garde nationale devient une milice populaire et républicaine qui s'oppose de plus en plus au Gouvernement (dit) de Défense nationale.

C'est le peuple en armes, qui allie organisation militaire et démocratie directe.



La Garde nationale parisienne est composée de vingt légions, une par arrondissement. Chaque légion compte plusieurs bataillons ; leur nombre varie en fonction de la population de l'arrondissement.

En septembre 1870, la Garde nationale parisienne est composée de 234 bataillons. Chaque compagnie compte environ 125 hommes. Les bataillons sont formés de quatre compagnies de marche (ou de guerre) et de quatre compagnies sédentaires. Les compagnies de guerre sont composées de volontaires et des gardes les plus jeunes ayant peu ou pas d'enfants.

Les gardes des compagnies sédentaires restent à leur domicile. Un point de ralliement est fixé dans chaque quartier pour les besoins de leur service.

Les gardes nationaux des compagnies de marche et sédentaires sont donc très proches des populations qu'ils représentent. Des bataillons spéciaux sont recrutés dans les administrations et services publics : Poste et télégraphes, Finances, Octroi, Banque de France, Chemins de Fer, etc.

La loi du 2 septembre 1870, confirmée par la circulaire du 6 septembre, organisait l'élection des officiers, sous-officiers et caporaux par les gardes nationaux de leur compagnie. Les officiers des compagnies de guerre élisaient leur chef de bataillon.

Ce mode de désignation des cadres aboutit à l'élection de citoyens actifs dans les organisations populaires : clubs, chambres syndicales, sections de l'Internationale, et à l'éviction des derniers éléments bourgeois de ses rangs.

Le gouvernement de défense nationale, installé à l'Hôtel de Ville, se méfie de la Garde nationale. Trochu, général bonapartiste, choisi comme gouverneur de Paris et chef du Gouvernement provisoire, les engage dans des sorties mal préparées dont l'objectif réel est de calmer leur ardeur patriotique et révolutionnaire en faisant des saignées dans leurs rangs.

Le reste du temps, l'inactivité des gardes nationaux les incite à participer aux réunions des clubs, des sections de l'Internationale, des comités de vigilance d'arrondissement, fédérés depuis le 5 septembre 1870 dans le Comité central républicain des vingt arrondissements, lequel appelle à la création d'une Commune de Paris.

Lorsque le gouvernement capitule devant les Prussiens et signe un armistice le 28 janvier 1871, la Garde nationale hostile à la capitulation va s'organiser pour défendre la République mise en péril par la majorité monarchiste de l'Assemblée élue le 8 février 1871 et qui siège à Bordeaux.

Le 15 février 1871, les délégués de dix-huit légions de la Garde nationale se réunissent au Tivoli-Vauxhall, une salle de réunions républicaines située dans le Xe arrondissement, près de l'actuelle place de la République. Ils décident de créer un Comité central de la Garde nationale pour coordonner l'action des 20 légions d'arrondissements. Ils chargent une commission provisoire d'en élaborer les statuts.

Le 15 mars, 215 bataillons ont adhéré à la Fédération républicaine de la Garde nationale et constitué son Comité central composé de deux délégués par arrondissement élus par le conseil de légion et d'un chef de bataillon par légion délégué par ses collègues.

Entre sa prise de pouvoir, le 18 mars, et la proclamation de la Commune le 28, le Comité central de la Garde nationale avait pris des mesures d'urgence : nomination de plusieurs de ses membres à la tête des principaux services publics, levée de l'état de siège, liberté de la presse, libération des prisonniers politiques, suspension de la vente des objets déposés au Mont-de-Piété, rétablissement de la solde des gardes nationaux, moratoire sur les loyers et échéances.

## LA GUERRE DE 1870-1871

A cette époque où s'enclenche la révolution industrielle, le modèle impérial devient un obstacle pour la nouvelle bourgeoisie qui se développe, qui veut concurrencer la noblesse et la bourgeoisie rurale et foncière. Cela d'autant que le pouvoir et ses soutiens sont hostiles au développement du libre-échange, condition essentielle à l'apparition du Capitalisme moderne.

Par ailleurs, de par sa politique étrangère interventionniste en Europe, et notamment en Italie où Napoléon 3 s'affronte avec le Pape, l'Empire se défait de ses soutiens de l'Église catholique, très influente à l'époque et des monarchistes.

La crise du système impérial atteint son paroxysme dans les années 1865/1867.

Elle démarre notamment avec les conséquences de la guerre de sécession aux USA et l'arrêt des importations de cotons ce qui va pousser à la faillite l'industrie de la filature française. De même, la politique isolationniste et la politique étrangère du régime freinent les débouchés des industries sidérurgiques et minières dont les cours s'effondrent. Le chômage se développe dans ces secteurs, comme dans le monde agricole, après une série de mauvaises récoltes.

A cette époque également, une expédition militaire française eut lieu au Mexique de 1861 à 1867 avec pour objectif de mettre en place un régime favorable aux intérêts français en y instaurant un Empire. Cette expédition sera un échec cuisant et mettra à mal les finances de l'empire.

Dans cette situation, la colère populaire qui monte dans le pays se manifeste par de nombreuses grèves et émeutes de la faim.

C'est dans ce contexte que va éclater la guerre de 1870. L'histoire officielle nous apprend qu'elle a pour origine une rivalité franco-prussienne pour la succession du trône d'Espagne. Si cette explication recèle une part de la vérité, elle n'en est pas la seule cause.

Pour l'Empire, la guerre est un moyen de détourner la colère populaire et de faire taire les oppositions tant républicaines que monarchistes.

Pour la Prusse, cette guerre est issue des différentes questions nationales qui poussent les nombreux États allemands à s'unir et tendre vers un seul et grand empire allemand comprenant les vingt-et-un autres États membres de la confédération de l'Allemagne du Nord, ainsi que le royaume de Bavière, celui de Wurtemberg et le grand-duché de Bade. C'est aussi le moyen d'éviter un krach boursier, la Prusse ne disposant pas d'un empire colonial aussi important que la France.

Pour les 2 belligérants, la guerre est donc un moyen de surmonter la crise du Capitalisme.

Le 19 juillet 1870, l'Empire français déclare la guerre au royaume de Prusse. Les troupes françaises sont néanmoins mal préparées, moins nombreuses (300 000 contre 500 000) et manquent d'une stratégie militaire concertée ; les troupes allemandes ont une expérience récente - et victorieuse - du feu, une artillerie lourde et une excellente formation. Marqué par les innovations techniques concernant le feu, qui permet un tir plus rapide, et le déclin conséquent de la place de la cavalerie, le conflit tourne rapidement à l'avantage des Allemands. Les Français sont défaits à plusieurs reprises début août sur le front de l'Est. Napoléon III, encerclé à Sedan, capitule le 2 septembre 1870. La guerre n'aura duré que 6 semaines.

Cette capitulation entraîne la chute du régime et la proclamation de la République le 4 septembre 1870 ; le gouvernement provisoire continue la guerre, mais la masse des volontaires rassemblés par ses représentants

manque de matériel et d'encadrement, et un armistice est signé le 26 janvier 1871.

Le gouvernement est constitué à l'Hôtel de Ville de Paris après la proclamation de la république par Gambetta. Présidé par le général Trochu, il est composé de 12 membres des diverses tendances de l'éventail républicain, les députés socialistes étant exclus.

Il proclame la dissolution du Sénat et du Corps législatif et constitue, à Tours, le 9 septembre, une délégation subordonnée au gouvernement, chargée d'assumer la direction effective du pays en cas d'investissement de Paris. Les négociations de Ferrières entre Bismarck et Jules Favre ayant échoué, la France refusant toute cession territoriale, le gouvernement de la Défense nationale se résout à la poursuite et à l'intensification de la guerre.

Très vite, cette république bourgeoise (composée entre autres du général Trochu, de Jules Favre et de Jules Ferry) est accusée de trahison par la population parisienne, qui, depuis le 19 septembre, subit avec héroïsme les conditions d'un siège de plus en plus difficile.

Les représentants de l'Internationale Ouvrière, appuyés par les ouvriers des faubourgs, mécontents d'avoir été écartés du pouvoir, constituent des comités de vigilance. Leur organe commun, le Comité central, réclame l'élection immédiate d'une Commune pour accentuer la lutte révolutionnaire contre l'Allemagne. Après une première manifestation le 5 octobre aux cris de « Vive la Commune », le 31 octobre, à l'annonce de la capitulation de Metz, ces rassemblements populaires prennent l'allure d'émeutes. L'annonce des négociations avec l'ennemi provoquent le 22 janvier une ultime émeute, qui est étouffée. Le divorce entre le peuple de Paris et le gouvernement s'aggrave.

Finalement, ayant accepté les conditions de Bismarck (capitulation de Paris et élection d'une Assemblée nationale qui devra ratifier le traité de

Paris), le gouvernement signe l'armistice le 28 janvier. Après les élections du 8 février, le gouvernement de la Défense nationale remet ses pouvoirs à l'Assemblée nationale lors de la première réunion de celle-ci à Bordeaux le 12 février 1871.

Réunie à Bordeaux, l'Assemblée nationale nomme Thiers chef du pouvoir exécutif. Avec Jules Favre, il conclut la paix avec l'Allemagne. L'Assemblée s'installe à Versailles.

Paris aura subi un siège effroyable de 5 mois au cours du long hiver 1870/1871. Aux bombardements prussiens s'ajoute bientôt une terrible famine : on mange les pigeons, les corbeaux, les rats, les chiens et les chats, les chevaux, les animaux des zoos.

Dans chaque arrondissement se constituent des comités de vigilance, bientôt chapeautés par un comité central pour aider le gouvernement et mobiliser toutes les forces de la nation. L'affrontement entre la république bourgeoise et le peuple armé au sein de la Garde nationale se dessine rapidement.

Dès octobre 1870, l'élection d'une Commune est demandée par la population. Les gardes nationaux réclament le 22 la guerre à outrance. Peu après la signature de l'armistice le 28, les forts sont occupés, l'enceinte fortifiée de Paris désarmée, 200 millions de francs sont versés à la Prusse en quinze jours.

Dans l'Assemblée nationale élue (8 février), les représentants conservateurs de la province (majoritaires), qui désirent la paix, s'opposent aux élus parisiens à majorité républicaine. Les députés, qui siègent à Bordeaux, prennent alors une série de mesures pour mater la ville révolutionnaire (suppression des 30 sous accordés aux gardes nationaux, suppression des moratoires concernant les loyers et les effets de commerce, qui touchent les ouvriers, les artisans et le petit commerce). Outre ces mesures, le transfert de l'Assemblée non à Paris

mais à Versailles et l'entrée des Prussiens dans la capitale exaspèrent les Parisiens.

Pour la bourgeoisie au pouvoir, appuyée par une forte majorité de royalistes, l'objectif est de briser le mouvement insurrectionnel et révolutionnaire une bonne fois pour toute avant qu'il ne puisse gagner le reste du pays. Pour les Prussiens, qui ont proclamé l'Empire Allemand à Versailles le 18 janvier 1871 en annexant l'Alsace-Lorraine, l'objectif est le même : éviter que la France ne redevienne, comme en 1789/1793, un foyer révolutionnaire en Europe et ne menace leur nouvel Empire. De ce point de vue-là, les anciens ennemis se retrouvent vite d'accord pour exterminer jusqu'au dernier Rouge (comme pendant la 2ème guerre mondiale).

Pour Thiers, il devient urgent de désarmer le peuple de Paris, de s'emparer de la capitale. La haine de classe qui l'habite et qui est revendiquée par sa majorité réactionnaire et monarchiste se traduira par sa froide détermination à massacrer les idées révolutionnaires.

« La messe est dite », entre les 2 camps, il n'y aura pas de quartiers.



## PARTIE 2

# L'INSURRECTION - L'ŒUVRE DÉMOCRATIQUE ET SOCIALE DE LA COMMUNE

## L'INSURRECTION

Thiers, dans la nuit du 17 au 18 mars, décide de désarmer la ville afin de la purger de « tous les rouges » en s'emparant des 227 canons regroupés à Montmartre et à Belleville (ces canons avaient été financés intégralement par une souscription du peuple de Paris).

Mais le 88e de ligne ne parvient pas à prendre les canons à Montmartre et, entouré par les gardes nationaux et la foule, harangué par Louise MICHEL, il pactise avec les Parisiens et désarme les officiers. Le général Lecomte, qui avait ordonné de tirer sur la foule, et le général Thomas sont fusillés.

Thiers, refusant toute négociation, donne l'ordre d'évacuer la ville et se réfugie à Versailles afin de ne pas se trouver prisonnier. Le Comité central de la Garde nationale siège alors à l'Hôtel de Ville et prépare les élections fixées au 22 mars.

Le Comité central de la Garde nationale invite la France à « **jeter les bases d'une république avec toutes ses conséquences et qui fermera pour toujours l'ère des invasions et des guerres civiles** ».

En attendant les élections, le Comité central de la Garde nationale, soutenu par l'Association internationale des travailleurs, les clubs et comités d'arrondissement et la fédération des chambres syndicales, agit comme un gouvernement.

Le 26 mars 1871, les élections municipales s'accomplissent dans la légalité, les maires y ayant consenti. Le Conseil communal, élu par 229 167 votants sur 485 569 (soit environ 50 % d'abstention), est mis en place à l'Hôtel de Ville le 28 mars sous le nom de **Commune de Paris** et reçoit les pouvoirs du Comité central.

Sur 85 membres, 15 du « parti des maires » refusent de siéger. Les 70 membres restants sont idéologiquement très opposés et se répartissent en plusieurs groupes : les blanquistes (9), partisans de l'action directe (→ Charles Ferré, Raoul Rigault) ; les jacobins (→ Charles Delescluze, Gambon, Miot, Félix Pyat), qui veulent faire de Paris l'élément moteur du gouvernement de la France. La majorité est complétée par les révolutionnaires indépendants (Clément). Quant à la minorité ouvrière, composée d'internationaux militants (17 membres, dont Varlin, Frankel), elle s'inspire de Marx et Proudhon. Le reste est indécis et comprend quelques personnalités comme Courbet, Zéphirin Camélinat, Gustave Flourens.

Très vite le clivage entre la tendance majoritaire et minoritaire se produit. Si tous veulent consolider la république et consacrer l'autonomie absolue de la Commune de Paris, les uns veulent que cette dernière dirige dictatorialement la France comme en 1793, les autres qu'elle s'intègre à cette fédération des communes de France dans laquelle doit se dissoudre l'État.

A la nouvelle du mouvement parisien, de nombreuses insurrections éclatent dans les colonies françaises, notamment en Kabylie, dans le Constantinois, à Oran où le Conseil Municipal adopte une motion appelant à la constitution d'une Commune sur le modèle parisien, ou encore en Martinique. La forte présence de troupes coloniales noieront ces mouvements dans le sang.

## L'ŒUVRE DÉMOCRATIQUE

La Commune de Paris ne durera que 72 jours, mais dans ce court laps de temps elle va réaliser une œuvre sociale et démocratique considérable, qui inspirera le mouvement ouvrier et révolutionnaire du monde entier jusqu'à nos jours.

Une œuvre largement méconnue. La Commune demeure ensevelie sous une chape de silence, bien qu'elle soit ou plutôt parce qu'elle est porteuse de valeurs, valeurs battues en brèche par les héritiers de ceux qui massacrèrent les Communards.

L'insurrection communarde naît à la fois d'un sursaut patriotique contre la trahison des équipes dirigeantes, d'un puissant réflexe républicain contre les périls d'une restauration monarchique, mais aussi d'un formidable espoir dans la Révolution Sociale, et elle se transforme rapidement et naturellement en révolution ouvrière.

Ouvrière par la masse de ses combattants (84% des Communards arrêtés sont des travailleurs manuels), par le fort pourcentage d'ouvriers (environ 30%) au sein du Conseil général de la Commune, par la constante pression exercée du dehors, enfin par sa législation sociale.

Mais cette classe ouvrière est fille de son temps, d'un capitalisme en pleine ascension, intermédiaire donc entre l'artisanat et le prolétariat d'usine, une classe ouvrière adolescente, mal structurée, se lançant " à l'assaut du ciel ". Cette hétérogénéité, jointe à sa naissance spontanée du 18 mars, explique largement l'inexpérience, l'isolement, les rivalités paralysantes de la Commune, mais aussi sa diversité foisonnante (néo-jacobins, proudhoniens, néo-proudhoniens, blanquistes, bakounistes, marxistes, francs-maçons...), source d'un héritage pluriel.

Au nom de la souveraineté populaire et dans le droit fil de la Constitution de 1793, la Commune engendre une vraie démocratie. Le

Comité central de la Garde nationale, installé à l'Hôtel de Ville depuis la soirée du 18 mars, précise, dans son appel du 22 mars aux électeurs, sa conception de la démocratie : "**Les membres de l'assemblée municipale, sans cesse contrôlés, surveillés, discutés par l'opinion, sont révocables, comptables et responsables**" ; et, le 24 mars : "**Quand nous pourrons avoir les yeux partout où se traitent nos affaires, partout où se préparent nos destinées, alors, mais alors seulement, on ne pourra plus étrangler la République.**"

Les élus de la Commune, révocables, tenus par un mandat impératif, demeurent sous le contrôle d'un véritable " ministère des masses " : chambres syndicales, clubs, comités de femmes, presse maintiennent une forte pression, à laquelle convie le club Nicolas-des-Champs : "**Peuple, gouverne-toi toi-même par tes réunions publiques, par ta presse ; pèse sur ceux qui te représentent ; ils n'iront jamais trop loin dans la voie révolutionnaire.**" Lorsque les ouvriers boulangers, obtenant la suppression du travail de nuit, se rendent à l'Hôtel de Ville remercier la Commune, ils sont vertement tancés par le journal Le prolétaire : " Le peuple n'a pas à remercier ses mandataires d'avoir fait leur devoir [...] Car les délégués du peuple accomplissent un devoir et ne rendent pas de services. "

Donc une démocratie au sens étymologique du terme (démô = peuple ; kratos = pouvoir), le gouvernement du peuple par le peuple et pour le peuple, la démocratie la plus authentique qui ait jamais existé à travers l'histoire, une démocratie directe reposant sur une citoyenneté active, à l'échelle, il est vrai d'une ville et durant 72 jours. Mais quelle remise en cause de la délégation du pouvoir et de la bureaucratie !

Cette souveraineté populaire, pleinement assumée, s'inscrit fort bien dans la filiation de la Constitution de 1793, qui proclamait "**le droit à l'insurrection**" comme "**le plus sacré des droits et le plus imprescriptible des devoirs**".

## L'ŒUVRE SOCIALE

La Commune va prendre des mesures en matière sociale et politique, mesures qui sont dictées par l'urgence d'une situation qui est une situation de crise et de misère extrême. Mais, parfois, certaines de ces mesures anticipent aussi ce que pourrait être une société débarrassée de l'exploitation.

Sitôt élu, le Conseil de la Commune avait annulé le paiement des loyers (dus depuis le moratoire du mois d'août) et suspendu la vente des objets déposés en gage au Mont de piété. Le Mont de Piété permet aux familles d'ouvriers, souvent au chômage, et aussi aux artisans privés de travail, de passer un cap difficile prêtant de menues sommes garanties par le dépôt d'objets usuels : vêtements, meubles, instruments de cuisine, outils, etc. Le décret du 29 mars suspend la vente de ces objets. Celui du 7 mai prévoit le dégagement gratuit des objets d'une valeur de moins de 20 francs. C'est la prise de contrôle du Crédit.

Le 8 avril, il décide le versement d'une pension à tous les blessés et leurs ayants-droits, sans distinguer entre mariés et concubins, enfants légitimes et naturels. Deux jours plus tard, il décide d'étendre le versement de cette pension aux orphelins des gardes nationaux, ainsi qu'à leurs veuves. C'est la reconnaissance officielle de l'Union Libre et l'égalité entre tous les descendants.

Le 12 avril, il décide la suspension des poursuites judiciaires pour tout ce qui concerne les échéances impayées, les loyers, les emprunts, les effets de commerce. Le 16 avril, il décide que les débiteurs auront un délai de 3 ans pour rembourser leurs dettes.

Pour contrer le chômage, la commission du travail ordonne l'ouverture, dans chaque mairie, d'un registre sur lequel les chômeurs inscrivent leurs

demandes de travail et d'un autre sur lequel les employeurs expriment leurs besoins.

La Commune met fin à l'arbitraire patronal d'amendes et retenues sur les salaires. Sur demande des ouvriers boulangers, elle décide que leur journée de travail ne devra pas commencer avant cinq heures. La Commune réduit aussi la journée de travail à 10 heures

La Commune commence à mettre en place une véritable politique salariale.

Un premier principe est le resserrement de la hiérarchie des salaires qui est alors considérable.

Un des tous premiers décrets de la Commune, celui du 2 avril, proclame que « **dans une République réellement démocratique, il ne peut y avoir d'exagération de traitement** » et fixe un maximum salarial à 6000 francs par an pour les employés supérieurs de services communaux, et dans le même sens elle interdit aux fonctionnaires communaux tout cumul de traitements. **Le principe d'un salaire minimum (suffisant) « pour assurer l'existence et la dignité » du travailleur est aussi adopté (décret du 19 mai)**. Dans l'enseignement les salaires sont augmentés à 2000 francs par an et les rémunérations des femmes y sont désormais égales à celle des hommes.

Mais c'est surtout le 16 avril que le Conseil de la Commune va prendre un décret d'une grande importance du point de vue de la dynamique sociale et de ce que l'on appellerait aujourd'hui le « contenu de classe » : le « **décret sur les ateliers abandonnés** ». Deux remarques préalables à l'analyse de ce décret.

La première concerne l'organisation du travail du Conseil de la Commune : il s'est organisé en 9 commissions qui sont un peu l'équivalent de ministères. Chaque commission est animée par un Délégué, qui est un peu l'équivalent d'un ministre. Parmi les commissions, l'une d'entre elles n'avait

pas d'équivalent dans les gouvernements précédents : la commission du Travail et de l'Échange. C'est un peu l'invention par la Commune du Ministère du travail, une institution qui n'apparaîtra que 30 ans plus tard, sous la Troisième République.

Ce qui est encore plus sans équivalent est la personnalité du titulaire du mandat de Délégué de cette commission : Léo Fränkel. Il est ouvrier bijoutier, orfèvre. C'est un syndicaliste, socialiste, membre de l'Association internationale des travailleurs. Il est membre de la Garde nationale et a participé aux activités du Comité central républicain des vingt arrondissements. Pour compléter le tableau, il faut ajouter qu'il est juif et hongrois.

Autrement dit, c'est un étranger. On a donc un « ministre » de nationalité étrangère. Bien évidemment, il n'est pas inscrit sur les listes électorales et n'a pas le droit de vote. Pourtant, lors des élections au Conseil de la Commune, le 26 mars, il a été élu dans le III<sup>e</sup> arrondissement.

Cette nomination s'inscrit dans le droit fil de la Constitution de 1793, et notamment de l'article 4 de son Acte Constitutionnel : **« Tout homme né et domicilié en France, âgé de vingt et un ans accomplis ; - Tout étranger âgé de vingt et un ans accomplis, qui, domicilié en France depuis une année - Y vit de son travail - Ou acquiert une propriété - Ou épouse une Française - Ou adopte un enfant - Ou nourrit un vieillard ; - Tout étranger enfin, qui sera jugé par le Corps législatif avoir bien mérité de l'humanité - Est admis à l'exercice des Droits de citoyen français. »**. Nous allons revenir sur le cas de Léo Fränkel.

La seconde remarque est que la Commune est extrêmement diverse en termes de sensibilités organisées ou non, en termes d'aspirations et de ressorts politiques. Aux origines du mouvement, on a vu qu'il y avait la



puissance du sentiment républicain, la lutte pour la liberté, la référence à la Révolution française, la puissance du sentiment patriotique et la volonté de lutte contre l'occupant. Les questions sociales et les convictions socialistes sont également présentes. Elles vont surtout s'investir autour de la Commission du Travail et de l'Échange. Son délégué, Léo Fränkel, ne fait d'ailleurs pas mystère de ses convictions et affirme : **« La révolution du 18 Mars a été faite par la classe ouvrière. Si nous ne faisons rien pour cette classe, je ne vois pas la raison d'être de la Commune »**.

Un certain nombre d'ateliers parisiens ont été abandonnés par leurs propriétaires soit à cause de la guerre et du siège de Paris, soit à la suite de l'insurrection. Leurs ouvriers sont au chômage. En réponse à cette situation, la Commune prend un décret qui convoque les chambres syndicales afin qu'elles constituent une commission d'enquête qui aura quatre missions : dresser la liste des ateliers abandonnés et l'inventaire des machines ; présenter un rapport qui établisse **« les conditions pratiques de la prompte mise en exploitation non par les déserteurs qui les ont abandonnés mais par l'association coopérative des ouvriers qui y étaient employés »** ; élaborer un projet de constitution de sociétés coopératives ouvrières ; et enfin **«constituer un jury arbitral qui évaluera les indemnisations»**. Car il a été prévu qu'au retour des patrons, il y ait une cession définitive des ateliers aux sociétés ouvrières, mais moyennant indemnisations.

Cent cinquante ans plus tard, alors que le mouvement ouvrier a connu de nombreux débats sur les nationalisations, la question des indemnisations, des expropriations, on peut trouver ce décret assez modéré puisqu'il n'est pas question d'exproprier les exploiters en général mais seulement ceux qui ont abandonné leurs usines et leurs ateliers : les capitalistes **« défailants »**, en quelque sorte. En plus, on projette de les indemniser.

Mais il faut se remettre dans le contexte de l'époque qui est celui du développement et de l'expansion capitaliste, où la propriété privée a un caractère absolument sacré et où le patronat est tout puissant.

Cependant, le décret - il faut le noter - fait la part belle aux projets coopératifs. Et pourtant, ce que dit le décret est assez considérable ! Il dit que l'on va arracher les entreprises à leurs propriétaires. Il dit qu'elles vont être confiées aux ouvriers qui y travaillent : c'est la gestion ouvrière, la gestion de la production par les producteurs eux-mêmes, organisés en coopératives. Et, pour faire bonne mesure, le décret ajoute que ce processus sera conduit pas les syndicats...

Dans la pratique, ce processus va se mettre en branle. Mais, comme pour de nombreuses décisions de la Commune, le temps manquera pour aller très loin dans la réalisation. Dans plusieurs branches d'activités, le travail de recensement débute. Des coopératives commencent à se constituer pour postuler à la reprise des entreprises. Cette dynamique s'approfondit : début Mai, le Conseil de la Commune est saisi d'une nouvelle proposition visant à aller plus loin puisqu'il est prévu de réquisitionner non seulement les ateliers abandonnés mais aussi tous les grands ateliers « *monopoleurs* », ce qui va bien au-delà de ceux qui ont été abandonnés.

Au cours de la seconde quinzaine d'Avril, la Commune va prendre d'autres mesures d'ordre social. Le 20 avril, la Commune interdit le travail de nuit chez les boulangers.

Le 25 avril, elle ordonne la réquisition des logements vacants pour y loger les victimes des bombardements versaillais.

Le 28 avril, la Commune supprime le système des amendes, des pénalités et des retenues sur salaire auquel étaient soumis les ouvriers. L'œuvre sociale de la Commune s'est développée sous l'impulsion de la Commission du Travail et de l'Échange et sous l'influence des partisans du socialisme, en premier lieu les membres de l'Association internationale des travailleurs.

La Commune institue également la gratuité intégrale de la Justice : avocats, huissiers, notaires, frais de défense et de recours. C'est une Justice accessible à tous, exercée par des magistrats élus après concours, comptables de leurs actes devant la Commune et révocables à tout moment.

Dans le domaine social et démocratique, la mobilisation des femmes a joué un rôle déterminant.

La démocratie s'étend à l'entreprise. L'atelier de réparation d'armes du Louvre se dote d'un règlement autogestionnaire : chaque atelier élit, pour quinze jours, au conseil de direction, un ouvrier chargé de transmettre les réclamations et d'informer ses camarades des décisions prises. Dans l'orbite des chambres syndicales ou de comités de l'Union des Femmes surgissent de nombreux ateliers coopératifs.

Cette pratique inspire le décret du 16 avril, prévoyant la remise en marche par les ouvriers associés des ateliers que leurs patrons ont désertés.

### Vers l'émancipation féminine

Constituant vital de cette démocratie directe, les femmes. Elles sont sur le devant de la scène depuis le 18 mars (Louise Michel à Montmartre). Jules Vallès, dans *Le Vengeur* du 12 avril 1871, décrit avec enthousiasme : ***"J'ai vu trois révolutions, et, pour la première fois j'ai vu les femmes s'en mêler avec résolution, les femmes et les enfants. Il semble que cette révolution est précisément la leur et qu'en la défendant, ils défendent leur propre avenir."***

Est alors créé le premier mouvement féminin de masse, l'Union des Femmes, qu'animent Elisabeth Dmitrieff, aristocrate révolutionnaire

russe de 20 ans, et Nathalie Le Mel, une bretonne de 45 ans, ouvrière relieuse.

Après des siècles de phallocratie, la Commune ouvre une brèche vers la libération des femmes. Les projets d'instruction pour les filles visent à affranchir les femmes des superstitions et de l'emprise de l'Église, considérée comme l'âme de la contre-révolution.

Dès sa création, l'Union des femmes déclare que **« le travail de la femme étant le plus exploité, sa réorganisation immédiate est donc de toute urgence »**.

Les femmes obtiennent à travail égal, salaire égal, et créent de nombreux ateliers autogérés. Dans quelques quartiers les élus appartenant à l'Internationale associent des femmes à la gestion municipale.

Les femmes s'engagent dans le combat pour la laïcité. Ce sont elles qui remplacent les religieuses dans les écoles et dans les hôpitaux. Les locaux manquant, elles s'installent dans les églises comme Paule Minck à Saint-Pierre-de-Montmartre. Elles luttent aussi pour une école gratuite et obligatoire, ouverte à tous, filles et garçons.

La séparation de l'Église et de l'État est adoptée à l'unanimité par la Commune. **Le décret du 2 avril 1871, préparé par la commission exécutive, proclame que la « liberté de conscience est la première des libertés »**. **La laïcité c'est la liberté, mais aussi l'Égalité**. Cette séparation, qui supprime le budget des cultes, permet une mise en œuvre progressive de la laïcisation.

La Commune laïcise les services de l'assistance publique et les hôpitaux, mais l'impact est particulièrement grand sur l'école.

Ainsi, la Commune dressa une liste des établissements scolaires tenus encore par des congréganistes afin de les forcer à remplacer les prêtres par des instituteurs et institutrices laïques.

En cette époque où règne, étouffant, " l'ordre moral ", la Commune officialise l'union libre, conférant à la famille constituée hors mariage (concupins, enfants naturels) sa première reconnaissance légale.

Enfin, la Commune bannit la prostitution considérée comme une forme de **"exploitation commerciale de créatures humaines par d'autres créatures humaines."**

Durant la Semaine sanglante, les femmes combattent sur les barricades, à l'image de Jeanne-Marie que glorifie Arthur Rimbaud, et de Louise, l'infirmière de la Fontaine-au-Roi, à qui J. B. Clément dédie Le Temps des Cerises.

Ce rôle pionnier des Communards suscite la haine des Versaillais, qui forgent le mythe des " pétroleuses ". Et Alexandre Dumas fils, auteur de La Dame aux Camélias, ose écrire : " Nous ne dirons rien de leurs femelles par respect pour toutes les femmes à qui elles ressemblent quand elles sont mortes. "

## L'INTERNATIONALISME

Dans notre monde gangrené par le racisme, la xénophobie, le nationalisme, la Commune incarne la devise que Marx avait inscrite au bas du Manifeste communiste de 1848 : **"Prolétaires de tous les pays, unissez-vous !"**

Nombreux sont les étrangers qui participent à la Commune : les travailleurs immigrés, nombreux, surtout Belges et Luxembourgeois, les Garibaldiens et les révolutionnaires qui cherchaient asile dans le pays

incarnant les Droits de l'homme. Fait unique dans l'histoire mondiale, plusieurs étrangers occupent une place dirigeante.

Un juif hongrois, ouvrier bijoutier, Léo Frankel, siège au Conseil général de la Commune. La commission des élections, le 30 mars 1871, valide ainsi son élection : **"Considérant que le drapeau de la Commune est celui de la République universelle ; considérant que toute cité a le droit de donner le titre de citoyen aux étrangers qui la servent [...], la commission est d'avis que les étrangers peuvent être admis, et vous propose l'admission du citoyen Frankel.."**

Léo Frankel est promu ministre du Travail et inspire toute l'œuvre sociale de la Commune. Des généraux polonais, Dombrowski et Wroblewski, assument des commandements militaires. Elisabeth Dmitrieff dirige l'Union des Femmes. Comme je l'ai indiqué auparavant, cette citoyenneté accordée aux étrangers est l'héritage vivant de 1793 et de Robespierre.

En retour, la Commune est entourée, durant son existence et après sa défaite, de la solidarité agissante du mouvement ouvrier international.

Bien que limitée par le temps et absorbée par les impératifs militaires, l'œuvre de la Commune est d'une richesse foisonnante.

La Commune entend réaliser l'aspiration du mouvement ouvrier français du XIXe siècle : **"l'émancipation des travailleurs par les travailleurs eux-mêmes"**. Cette déclaration figurera au fronton de la tribune du Congrès de Tours en 1920.

Fidèle à la Constitution de 1793, qui assignait à la société politique l'objectif d'établir " le bonheur commun ", la Commune se veut " la Sociale "

L'armée est remplacée par la Garde nationale, c'est-à-dire le peuple en armes, élisant ses officiers et sous-officiers.

## La semaine sanglante

Après avoir subi des bombardements depuis le 1er mai, Paris est envahi par l'armée française le 21 mai. Il faut une semaine aux Versaillais pour reprendre le contrôle de la ville face aux derniers combattants de la Commune le 28 mai.

Le dimanche 21 mai : Les Versaillais pénètrent dans Paris par l'ouest au Point-du-Jour, via la porte de Saint-Cloud et la porte de Versailles, avec la complicité des troupes allemandes. Celles-ci bénéficient aussi d'une trahison qui permet aux versaillais d'entrer par le nord également et tourne ainsi les défenses communardes. Malgré le peu de résistance, les Versaillais exécutent sommairement les gardes nationaux.

Le 23 mai, Jaroslaw Dombrowski, général de la Commune, est mortellement blessé. C'est le début des incendies. Les communards évacuent et font incendier plusieurs lieux, notamment l'Hôtel de Ville, afin de ralentir l'avance de l'armée. Mais beaucoup d'incendies sont allumés par les tirs des Versaillais.

Et les massacres s'amplifient. Lorsqu'une barricade tombe, ceux qui se rendent sont aussitôt exécutés. À la barricade de la rue Royale et près de l'église de la Madeleine, l'armée exécute les communards qui se sont rendus. Rive gauche l'armée versaillaise tue des centaines de communards au Panthéon et dans la rue Saint-Jacques.

De nombreuses exécutions se poursuivent partout dans Paris. Des cours de justice militaires sont improvisées Le jugement est prononcé sommairement, puis les prisonniers sont emmenés et les sentences immédiatement appliquées : ils sont fusillés. La caserne Lobau, près de l'Hôtel de Ville, est transformée en abattoir où les prisonniers en provenance du Chatelet sont fusillés par groupes de vingt à la



mitrailleuse. Au Luxembourg le site d'exécution consiste en un mur dressé au centre du jardin où des centaines de communards sont exécutés. C'est aussi ce jour où les communards exécutent quelques otages à la prison de la Roquette, dont l'archevêque de Paris Georges Darboy.

Le samedi 27 mai, avec la complicité des troupes allemandes, les troupes versaillaises occupent la quasi-totalité de Paris. Les versaillais et les communards s'affrontent au milieu des tombes du Père-Lachaise.

Le dimanche 28 mai, à l'issue du combat au Père-Lachaise, les gardes nationaux faits prisonniers sont fusillés contre un mur. Depuis lors le Mur des Fédérés est le lieu de commémoration de la Commune de Paris. Au cimetière du Père-Lachaise l'armée fait venir des contingents de prisonniers pour les fusiller. Ainsi, de nombreux corps sont entassés dans des fosses communes. Eugène Varlin est assassiné au même endroit que les généraux Lecomte et Thomas fusillés le 18 mars. Varlin était commandant du 193<sup>e</sup> bataillon de la Garde nationale, élu du 6<sup>e</sup> arrondissement et membre de la commission des Finances. Pendant la semaine sanglante il combat sur les barricades de la rue de Rennes, de la Croix-Rouge, et au Panthéon. Il s'oppose au massacre des otages rue Haxo.

Le 29 mai, prise par trahison du fort de Vincennes, dernier bastion des Fédérés. Tous ses officiers sont fusillés. Les exécutions dans Paris se poursuivent jusqu'au 7 juin.

La question du nombre de morts de la semaine sanglante touche à la dimension symbolique de la Commune de Paris et à sa mémoire. Elle pose la question de la nature de la violence sociale et politique exercée par l'État. Une violence d'État aux formes nouvelles, exercée sur un peuple considéré en dehors du droit, voire de l'humanité.

Dans son histoire de la Commune, Lissagaray rapporte en 1876 que le conseil municipal de la Ville de Paris a payé « *l'inhumation de 17 000*

*cadavres ; mais un grand nombre de personnes furent tuées ou incinérées hors Paris ; il n'est pas exagéré de dire vingt mille, chiffre admis par les officiers »*. Parmi les historiens les estimations varient de 7 000 à 40 000.

Et la répression continue. Paris « libéré » par le gouvernement de Thiers est en état de siège et l'armée traque ceux qui ne se rendent pas ; elle perquisitionne ; elle procède à de nombreuses arrestations.

La répression pour ceux et celles qui ont échappé au massacre est terrible. Aussi, des milliers de personnes durent fuir les poursuites et les dénonciations. Néanmoins, il y a eu 43 522 arrestations, et il restera à juger 34 952 hommes, 1 090 femmes et 651 enfants.

La plupart des prisonniers sont acheminés vers Versailles pour être internés au camp de Satory, mais aussi dans les forts et pontons des ports de l'Atlantique et de la Manche. Les femmes sont incarcérées à la prison des Chantiers à Versailles dans des conditions déplorables. Elles sont pour quelques-unes - notamment Louise Michel et Nathalie Le Mel - envoyées en déportation en Nouvelle Calédonie, après un jugement attendu près de deux ans.

En tout il y aura 10 137 condamnations prononcées par 24 conseils militaires entre 1871 et 1875, dont 1247 à la prison ; 55 enfants de moins de 16 ans en maisons de correction ; 251 aux travaux forcés ; 1169 déportations en enceinte fortifiée ; 3417 déportations simples (Nouvelle Calédonie) ; 93 peines de mort (23 exécutions).

Plus de cinq mille communards prennent le chemin de l'exil, principalement pour la Suisse, avec autour de 1000 communards, l'Angleterre, avec environ 3500, et plus de 1500 pour la Belgique.

Après l'amnistie de 1880, pour laquelle Victor HUGO notamment a beaucoup œuvré, très peu de communards resteront définitivement à l'étranger, et rentreront en France pour continuer la lutte.

## L'HÉRITAGE DE LA COMMUNE

La Commune n'est pas morte. Malgré la violence de la répression, Victor Hugo dira : *"Le cadavre est à terre, mais l'idée est debout."*

Dans le court terme, le spectre de la Commune hante la bourgeoisie et, par-là, contribue à faire échouer les tentatives de restauration monarchique. Comme le prévoyait Jules Vallès : *"Avec nos fusils d'insurgés, nous avons calé la République."* Sans parler des futures réalisations de la IIIe République, en premier lieu, la laïcité de l'école, longtemps propre à la France.

Mais surtout, comme la Révolution française, la Commune constitue un événement fondateur. Elle inspire le mouvement ouvrier international, de la Commune de Carthagène en 1873 à la Révolution russe de 1917, à la Révolution spartakiste, à la Commune de Canton de 1927 et à la révolte du Chiapas. Elle marque en profondeur tout le mouvement ouvrier français de la fin du XIXe et du XXe siècle, élément de ses spécificités. Elle hante encore la genèse du Front populaire, la Résistance et mai 1968, nos combats d'aujourd'hui et demain.

Début juin 1871, alors que les massacres continuent, Eugène POTTIER, écrivain, poète et chansonnier, se cache dans Paris et prépare son exil vers Londres. Il compose alors un poème : « L'Internationale » qui sera mis en musique en 1887 par Pierre DEGEYTER. Ce chant deviendra l'hymne des révolutionnaires du monde entier et sera l'hymne officiel de l'URSS.

En 1920, au Congrès de Tours, Zéphyrin CAMELINAT, ancien Communard et proche de JAURÈS, donnera la totalité des actions du journal « L'Humanité » au nouveau Parti Communiste Français qui en fera son organe central.

Plus tard, en 1924 à la mort de Lénine, une délégation du PCF composée notamment de Marcel CACHIN et Zéphyrin CAMELINAT se rendra aux obsèques à Moscou. Cette délégation emporte avec elle un drapeau rouge de la Commune, un drapeau tâché du sang des Communards. Lénine est inhumé avec.

Pendant la guerre d'Espagne, un bataillon français des Brigades Internationales combattra sous le nom de « Commune de Paris ».

A la Libération de Paris, un détachement de la Division LECLERC, composé de Républicains Espagnols portera aussi ce nom.

L'œuvre de la Commune demeure d'une extraordinaire actualité parce que, viscéralement démocratique, elle a su, dans les termes de son époque, poser et essayer de résoudre des problèmes qui nous tenaillent toujours. Certes, à temps nouveaux, solutions neuves. Si jamais l'histoire ne se répète, un peuple sans mémoire est un peuple sans avenir.

Dans notre univers inégalitaire, inhumain, dominé par le pouvoir de l'argent, prônant le culte de la réussite individuelle, et où le ventre de la " bête immonde " engendre toujours racisme, xénophobie, fanatisme, l'histoire de la Commune de Paris nous appelle à poursuivre le combat, à « **monter à l'assaut du ciel** » pour débarrasser l'Humanité du Capitalisme et inventer un monde nouveau, celui de la Fraternité Universelle.

## **Les brochures déjà publiées par l'ANC :**

- 1/ « Histoire d'une déchéance »
- 2/ « Histoire française du suffrage universel »
- 3/ « Les Communistes et les religions »
- 4/ « PCF fin d'une histoire ou fin d'une dérive »
- 5/ « Migrations pour une approche communiste »
- 6/ « Europe sociale mythe ou possibilité ? »
- 7/ « Non au franc CFA »
- 8/ « Ecologie : pour une approche progressiste »
- 9/ « Les luttes sociales en France »
- 10/ « Tout numérique où va-t-on ? »
- 11/ « Logement quelques repères »
- 12/ « Plus aucun soldat français en Afrique »
- 13/ « Petite histoire du syndicalisme vue de France »
- 14/ « Le Manifeste de l'ANC »
- 15/ « Brochure d'accueil des membres de l'ANC »
- 16/ « L'impérialisme, l'analyser pour mieux le combattre »
- 17/ « Petite histoire du communisme en France »
- 18/ « L'islamophobie, une passion à la française »

On peut commander les brochures déjà parues au prix de 5€ l'unité (port compris) en écrivant à l'ANC ou au Cercle Manouchian



## L'ANC ça m'intéresse !

A retourner à ANC 6 rue Leibniz 75018 Paris

Je désire **recevoir des informations** de l'ANC et du Cercle Manouchian

NOM : .....

PRENOM : .....

ADRESSE : .....

COURRIEL : .....

**Je m'abonne** aux 4 brochures annuelles de l'ANC, 10€ par an (gratuit pour les adhérent-e-s)

**J'adhère** à l'ANC :

- **Par PAC (prélèvement automatique mensuel)**. J'envoie mon RIB et **je signe le présent document autorisant l'ANC à prélever ma cotisation**.

**Montant**..... Montant conseillé **1% du revenu** net ou à défaut à partir de **12€ par mois** pour un ou une salariée à plein temps, **6€ par mois** pour un ou une salariée à mi-temps. **40€ par an** pour un ou une personne sans emploi.

- **Par virement à ANC** : IBAN **FR76 1027 8041 01000 2056 6801 84** et je précise sur l'objet à quelle périodicité correspond le versement
- **Par chèque** que j'envoie à ANC.

**Signature**